



*Cabinet du Premier Ministre,
Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget*

COMITE DE PRIVATISATION

Le Président

**DECISION N°002/PCP du 18 mai 2015 portant nomination
des Responsables des Services de la Cellule Technique
du Comité de Privatisation**

Le Président du Comité de Privatisation,

Vu la Décision N°001/PCP du 18 mai 2015 portant Organisation des Services de la Cellule Technique du Comité de Privatisation,

Sur proposition du Coordonnateur de la Cellule Technique du Comité de Privatisation,

DECIDE :

Article 1 : Le Contrôle Interne de la Cellule Technique du Comité de Privatisation est assuré, à titre provisoire, par un prestataire de services.


Article 2 : Est nommé :

Chef du Service des Opérations de Privatisation : Monsieur DJAHA Kouakou Laurent, Chargé d'Opérations Senior.

Article 3 : Est nommé :

Chef du Service de l'Administration et des Finances : Monsieur VOLI BI Ferdinand.

Article 4 : Est nommé :

Adjoint au Chef du Service des Opérations de Privatisation : Monsieur N'GUESSAN Kouamé Jean Baptiste, Chargé d'Opérations Senior. 

Article 5 : Sont nommés :

Chef de la Section Analyse Financière et Valorisation : Monsieur SORO Klotioloman,
Chargé d'Opérations Junior,

Chef de la Section Modes de cession et Stratégie de négociations, *par intérim* :
Monsieur SORO Klotioloman, Chargé d'Opérations Junior,

Chef de la Section Droit et Fiscalité : Madame EHI Marie Christelle épouse
KOUADIO, Chargée d'Opérations Junior,

Chef de la Section Marchés Publics, Monsieur EBROTIE Agostinho Romain, Chargé
d'Opérations Junior.

Article 6 : Sont nommés :

Chef de la Section de l'Administration et de la Gestion du Personnel, *par intérim* :
Monsieur VOLI BI Ferdinand,

Chef de la Section du Budget et de la Comptabilité, *par intérim* : Monsieur VOLI BI
Ferdinand.

Article 7 : Est nommé :

Chef du Bureau des Archives et de la Documentation : Monsieur OUATTARA
Minapa Germain.

Article 8 : La présente Décision prend effet à compter du 18 mai 2015. Elle annule et
remplace toute décision antérieure contraire et sera publiée partout où besoin sera.

Fait à Abidjan le 18 mai 2015.



Christian KOFFI